



Baptêmes piscine  
Ecole de plongée  
Plongées exploration  
Plongées épaves - Nitrox

## CLUB SUBAQUATIQUE DE L'ILE DE Ré

# LE NAUTILUS

Av. de Philippsburg 17410 Saint Martin de Ré

[www.nautilus-plongee.com](http://www.nautilus-plongee.com)

PHOTO

### Fiche d'inscription 2017-2018 Plongeur En Situation de Handicap (PESH)

NOM ..... Prénom .....  
Niveau acquis..... N° Licence .....  
Né(e) le ..... à .....  
Téléphone mobile .....  
Email .....@.....

**Nouvelle Inscription** ou changement des coordonnées personnelles

Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Téléphone fixe .....

			Récapitulatif
<input type="checkbox"/>	Adhésion PESH adulte (licence incluse)	135,00 €	.....€
<input type="checkbox"/>	Adhésion PESH jeune (- 16 ans, licence incluse)	101,00 €	.....€
<input type="checkbox"/>	Cotisation seule PESH adulte	102,00 €	.....€
<input type="checkbox"/>	Cotisation seule PESH jeune	92,00 €	.....€

*Les licenciés FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique*

**Je prépare une formation** : Nombre de plongées à ce jour .....

<input type="checkbox"/>	Niveau PESH 0 – 6 mètres	70 €	<i>cours théoriques — carte CMAS - Carnet de plongées</i>	.....€
<input type="checkbox"/>	Niveau PESH 12 mètres	70 €	<i>Cours théoriques – carte CMAS</i>	.....€

Pour les formations PESH 20 mètres et PESH 40 mètres, contacter le club pour plus d'information

chèque à l'ordre de : *CSIRé Nautilus*

**Total** : .....€

Pour découvrir ou faire découvrir la pratique de la plongée sous-marine, en toute sécurité dans un milieu calme et tranquille, nous vous conseillons d'effectuer un baptême avant de vous décider à une formation au sein du club Le Nautilus Ile de Ré.

**Un certificat médical de non contre-indication à la plongée, établi par un médecin, est obligatoire pour tout baptême.**

Mises à part ces restrictions, imposées par le médecin qui délivre le certificat médical de non contre-indication du PESH, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil, sauf pour les personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique qui sont limités au « PESH 0- 6 m ».

Les Formations handiplongeurs sont dispensées par des moniteurs du club qualifiés EH1, EH2 ou MFEH1, à raison de 1 moniteur par élève. Le nombre de formations sera donc limité au nombre de moniteurs compétents disponibles.

**Je prends une assurance complémentaire** : non obligatoire, mais conseillée (voir document ci-joint)

loisir 1 :  loisir 2 :  loisir 3 : voir tarif AXA ci-joint et chèque à l'ordre de : *AXA Cabinet LAFONT*

**Je fournis un dossier complet par personne** : obligatoire pour accéder à la piscine et aux plongées.

Fiche d'inscription + **copie** certificat médical type FFESSM (moins de 12 mois) **daté et signé par le médecin** + règlements.

A transmettre à : Francine CHRETIEN, 26 rue du Polygone, 17580 LE BOIS-PLAGE [chr\\_fr@wanadoo.fr](mailto:chr_fr@wanadoo.fr)

Je soussigné ..... Date..... Signature

Affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins n° 02170029

Agréé par le ministère du temps libre de la jeunesse et des sports n° 991766S

Déclaration en préfecture le 19.08.1968 sous le n°90/83817